



# CAESTRE/KAESTER Communication

Novembre 2020

**La mairie, on garde le contact :**

Site internet officiel : [www.caestre.fr](http://www.caestre.fr)

Facebook - page officielle de la commune : Caestre La Mairie

Email : [caestre.en.flandre@nordnet.fr](mailto:caestre.en.flandre@nordnet.fr)

Téléphone : 03 28 40 15 74

Télécopie : 03 28 42 14 72



Région  
Hauts-de-France



CCAS/STRE



Novembre 2020



Chers Caestriotes et Caestriotes,

La rentrée de septembre a fait beaucoup parler d'elle en cette année si particulière où tout nous semble désormais compliqué. Mais, pour notre village, la rentrée c'était aussi la ducasse et je suis très heureux d'avoir pu maintenir cette manifestation qui nous a permis de débiter le mois de septembre dans la convivialité et la bonne humeur.

Côté équipe communale, les commissions s'activent à la réalisation des projets qui leur sont attribués. De plus ou moins grande ampleur, certains ont vu le jour ou vont très prochainement débiter.

C'est ainsi que, avenue du Général de Gaulle vous avez pu constater des allées et venues, des métrages et marquages. Il s'agit là de commencer les travaux en vue de l'enfouissement et l'effacement des réseaux électriques basse tension et donc de supprimer les fils nus encore

existants sur certaines façades.

Egalement en cours, une étude pour l'aménagement d'un jardin du souvenir au coeur de notre cimetière. Ce dossier est quasiment abouti et la réalisation devrait commencer début 2021.

Plus symbolique, la signature de la charte "Oui au flamand" qui permet à CAESTRE d'afficher fièrement son appellation flamande "KAESTER" aux entrées principales du village. La cérémonie de remise des panneaux a eu lieu le 9 octobre dernier en présence notamment de M. Jean-Paul Couché président de l'association ILRF (Institut de la Langue Régionale Flamande).

La mise en avant de ce patrimoine culturel me tient d'autant plus à coeur que je suis né à Caestre, et que la langue flamande a toujours fait partie de mon quotidien.

Je remercie l'association ILRF, la région des Hauts de France et la CCFI qui ont pris en charge la fourniture de ces panneaux, et aussi M. César Storet (vice-président de la CCFI) pour sa présence et sa motivation à soutenir le flamand dans notre région.

Il me faut également évoquer à nouveau la COVID-19, avec cette nouvelle vague que nous pressentons et qui a fini par gagner notre département. Si nous sommes moins impactés que les grandes villes, il n'en reste pas moins primordial de respecter les gestes barrières et accepter les restrictions imposées selon les secteurs. Il en va de notre santé et de l'économie de notre pays. Soyons raisonnables et responsables pour gagner la partie face à ce virus.

Je vous propose ce challenge :

**C**orona **A**Eradiquer **S**ans **T**ergiverser, **R**éussissons **E**nsemble !

Jean-Luc Schricke  
Maire de Caestre



## TRAVAUX

### Suppression des fils nus avenue du Général De Gaulle

Il s'agit d'un projet déjà évoqué lors de la précédente mandature, mais qui n'a pas pu se concrétiser en raison de problèmes techniques et administratifs.

Aujourd'hui ce dossier est remis à l'ordre du jour, car il n'est plus concevable d'avoir encore des fils nus sur certaines façades de maison à Caestre, c'est une question de sécurité.

Les travaux sont d'ampleur et consistent en l'enfouissement et l'effacement des réseaux électriques basse tension sur une longueur de 400 mètres, dont 200 mètres de fils nus.

Le chantier inclut un renouvellement de l'éclairage public pour passer à la technologie LED, plus économique.

Ces travaux ont pour but d'améliorer à la fois la sécurité et le cadre de vie.

La commune a sollicité le SIECF (Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre) pour la réalisation des travaux d'effacement et d'enfouissement. Le montant maximum des travaux est fixé à 262 800 €, dont 127 000 € à charge de la commune. Cette dépense sera étalée sur cinq exercices comptables, ce qui ramènera la charge annuelle à 25 400 €.

Les travaux débuteront en novembre 2020.



### Cimetière rue du Moulin

#### JARDIN DU SOUVENIR

Grâce aux travaux de la commission cimetière, le projet d'aménagement d'un jardin du souvenir est en bonne voie. Ce jardin du souvenir, qui prendra place à côté des columbariums, est un espace destiné à la dispersion des cendres des défunts.

Madame ROHART et les membres de la commission cimetière ont attaché beaucoup d'importance à la sérénité de cet espace. Le jardin du souvenir sera un espace propice au recueillement et à l'apaisement.



#### CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Notre cimetière compte un grand nombre de tombes très anciennes. Certaines en état d'abandon, présentent un danger d'effondrement. Elles ont été identifiées et font l'objet d'une procédure de reprise de concessions.

Un affichage sur les tombes concernées a été mis en place et la liste détaillée est consultable en mairie.

Des demandes sont faites régulièrement en mairie au sujet de l'obtention de concessions dans l'ancien cimetière. Sachez qu'à l'issue des travaux, des places y seront à nouveau disponibles, vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour plus d'informations.

### Eglise Saint-Omer, notre culture, notre patrimoine.

#### Réalisation de la 2ème tranche de travaux (clos et couvert)

Le coût des travaux de la deuxième tranche est estimé à 888 263 €.

Nous avons obtenu une aide de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de 28% des deux premiers lots, soit 134 293 €.

Nous sommes en attente d'autres aides financières (conseil régional et conseil départemental), et espérons obtenir un total de 80% de subventions, taux maximum accordé.

La souscription volontaire auprès de la fondation du patrimoine est toujours en cours. Le suivi et les renseignements sont consultables en ligne via le lien <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-omer-de-caestre>.

Particulier, membre d'association, chef d'entreprise, participez à ce projet en apportant votre soutien financier à cette souscription. Il n'y a pas de montant minimum de dons, et chacun d'entre eux ouvre droit à des réductions d'impôts.

## INFORMATIONS PRATIQUES



### COLLECTE NATIONALE 2020

La prochaine collecte nationale de la banque alimentaire aura lieu les 27, 28 et 29 novembre prochains, dans le respect des gestes barrières.

Les bénévoles seront présents au magasin Carrefour Contact à Caestre pour recevoir vos dons encore plus précieux cette année.

Par avance, nous vous remercions pour votre solidarité et votre générosité.

### Permanences assistante sociale

Les permanences de décembre sont :

- mardi 1er décembre de 9h30 à 10h30
- mardi 15 décembre de 9h30 à 10h30

En raison de la situation sanitaire, l'assistante sociale reçoit sur rendez-vous.

**Merci d'appeler au 03 59 73 48 30**



### L'ARCHE votre allié pour un emploi

L'ARCHE facilite la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi.

Depuis 1988, l'Association ARCHE (Association pour la Réinsertion des Chômeurs d'Hazebrouck et des Environs) est le spécialiste du placement de personnel de service sur les cantons de Cassel, Hazebrouck, Steenvoorde et Wormhout. L'ARCHE accompagne les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de réinsertion, avec des missions de travail qui peuvent être chez les particuliers, dans les collectivités, les entreprises .....ainsi que des ateliers, des entretiens individuels, des formations.....

Si vous êtes en recherche d'emploi, n'hésitez pas à les contacter, vous pourrez bénéficier de cet accompagnement, qui peut être parfois un tremplin vers l'emploi.

Tél. : 03.28.40.77.17

E-mail : [contact.arche-service.fr](mailto:contact.arche-service.fr)

Site Web : [arche-services.fr](http://arche-services.fr)

### Travaux soumis à autorisation

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été approuvé en date du 27 janvier 2020, il est applicable aux 50 communes de la Communauté de Commune de Flandre Intérieure (CCFI).

Désormais les travaux suivants sont également soumis à autorisation :

refaire une toiture, installer une clôture ou un portail, mettre en place un velux, changer des menuiseries, construire un carport, un abri de jardin, un abri bois, repeindre une façade,...

Pour tous renseignements veuillez-vous rapprocher des services de la mairie

### SMICTOM des Flandres



41, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK- Tél. : 03.59.68.40.06

E-mail : [smictom@ville-hazebrouck.fr](mailto:smictom@ville-hazebrouck.fr) - Site Web : [smictomdesflandres.fr](http://smictomdesflandres.fr)

### MEMO TRI

#### dans le container de tri sélectif...

#### ...Je mets :

- Plastique : bouteilles et flacons plastiques y compris bouteilles d'huile alimentaire vides.
  - Papiers/Cartons : suremballages et boîtes en carton, briques et briquettes alimentaires,
- tous les papiers non souillés** (journaux, magazines, enveloppes, papiers, catalogues, prospectus...).
- Métal : canettes, barquettes en alu, aérosols vides, bidons et boîtes métalliques.

#### ...Je ne mets pas :

- Masques jetables
- Pots et barquettes plastiques.
- Films et sacs plastiques.
- Polystyrène.
- Mouchoirs et serviettes en papier.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Y'en a marre !

#### Appel au civisme, au respect, au savoir-vivre

La mairie croule sous les plaintes de nombreux caestros victimes d'incivilités de la part de leurs concitoyens qui oublient régulièrement de ramasser les déjections de leur chien un peu partout dans le village.

**Nous rappelons qu'il est obligatoire pour tout propriétaire ou possesseur de chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.**

**Les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics ne sont pas des "bacs à crottes" !**

### Agence Postale Communale, une agence dite "de dépannage"

Ses horaires d'ouverture sont :

du mardi au vendredi de 9h à 11h45 - levée du courrier : 11h45

le samedi de 9h30 à 11h45 - levée du courrier : 11h30

Elle est fermée le lundi.

Elle se situe au premier étage de la mairie.

Les lettres recommandées ou colis présentés pendant votre absence, seront disponibles à l'Agence le **jour d'ouverture suivant la présentation, à partir de 10h30**. Ils sont dans un premier temps traités au centre de tri avant de revenir à l'Agence de Caestre, un facteur le dépose lors de sa tournée.

Trois possibilités s'offrent à vous, l'avis de passage est indispensable dans les 3 cas.

1- Vous avez la possibilité de demander une nouvelle présentation à votre domicile ou un dépôt dans un autre bureau de poste que l'agence de Caestre. Cette demande doit être faite au plus tard à minuit le jour de la présentation, sur le site "la poste.fr", les références de l'avis de passage vous seront demandées.

2- Sans demande particulière de votre part, le colis ou la lettre reviendront à Caestre au cours de la tournée du facteur et seront disponibles au retrait aux jours et heures d'ouverture de l'agence postale, sur présentation de l'avis de passage.

3- Si vous n'avez pas la possibilité de retirer vous-même les recommandés ou colis aux horaires d'ouverture, remplissez la procuration temporaire au dos de votre avis de passage pour autoriser une autre personne à le faire.

### Pharmacie et maison de santé au centre du village.



La pharmacie de Madame LIEFOOGHE va migrer vers le centre du village dans de nouveaux locaux et sera voisine d'une maison de santé qui accueillera des cabinets de médecins généralistes, infirmières et orthophoniste. Deux espaces restent disponibles pour d'autres professionnels de santé. Un parking sera à la disposition de la clientèle et le site disposera de deux accès.

### Mairie, on garde le contact

**CAESTRE LA MAIRIE, page officielle de votre mairie**

Depuis octobre nous mettons en ligne les menus de la cantine chaque samedi pour la semaine à venir.

**SOYEZ INFORMES, ABONNEZ VOUS A LA PAGE !**

## Ecole Marguerite Yourcenar - Au revoir Madame Wrobel...

Une rentrée un peu particulière cette année à l'école Marguerite Yourcenar, qui s'est faite sans Madame Wrobel, bien connue des élèves et des parents. Ses collègues se sont joints à nous pour retracer en quelques lignes sa passion pour son métier et quelques anecdotes souriantes.

Avant d'intégrer notre école, Madame Wrobel a, dans un premier temps, été en poste à l'école de Nouveaux en grande section, puis dans le cadre d'un rattachement à une brigade, elle a effectué des remplacements dans différentes écoles.

### **Une passion pour son métier :**

Arrivée au sein de l'école Marguerite Yourcenar il y a 7 ans, elle a eu en charge la classe de CM1 CM2. Et c'est ainsi qu'environ une centaine d'enfants ont pu bénéficier de son savoir-faire et de son dévouement.

Mme Wrobel s'est beaucoup investie dans son travail avec pour objectif la réussite de tous les élèves qui sont passés par sa classe. Elle a participé à de nombreux projets comme la classe lecture/écriture proposée par la CCFI.

### **Une envie réelle de partager et transmettre :**

En tant que Maître d'Accueil Temporaire (MAT) elle accueil-

lait des futurs professeurs des écoles dans le cadre de leur parcours de formation afin de leur faire bénéficier de son savoir-faire.

### **Une collègue charmante :**

Si Mme Wrobel était une enseignante perfectionniste, très carrée dans son travail, elle était également très tête en l'air pour elle-même. Ces petites étourderies faisaient sourire toute l'équipe éducative comme le jour où elle s'est "enfermée dehors" en oubliant de prendre ses clés de voiture, ou alors elle oubliait son ordinateur chez elle.

Une vie professionnelle bien remplie pour une retraite bien méritée !!

Pour cette nouvelle rentrée, l'école a accueilli deux nouvelles enseignantes, Mesdames Boncourre et Montmorency.

## Message à nos aînés

Nous le savons tous, vous avez souffert de cette crise sanitaire qui vous a imposé un isolement et l'annulation des moments de rencontre si importants pour vous. C'est pourquoi, cette année, c'est avec encore plus d'attention et de tendresse que Madame PECO et les membres de la commission des aînés ont concocté le colis de Noël. Ils seront distribués en décembre, et vous y découvrirez des produits de qualité et parfois festifs, ainsi qu'un petit bonus, pour tenter de vous faire oublier le traditionnel repas que nous n'avons malheureusement pas pu organiser.

## Naissances

Mya DEBURCK, née le 26 août ;  
Anna COSTENOBLE, née le 11 septembre ;  
Mia NUTER, née le 24 septembre ;  
Léonce LESSERTISSEUR, né le 28 octobre.

## Mariages

Edouard GOSSEY et Coralie VANOVERSCHELDE, mariés le 29 août ;  
Gabriel NIVELLE et Jennifer KOLANO, mariés le 12 septembre ;  
Jean-Loup DUEZ et Laetitia GRELLEPOIS, mariés le 12 septembre ;  
Constant HECQUEFEUILLE et Marie CAROUILLE, mariés le 3 octobre.

## Décès

Jean-Claude CAUWELIER, décédé le 2 septembre ;  
Simone WILLAEY née VERSTRAETE, décédée le 5 octobre ;  
Claire DEHECQ née BOUTRY, décédée le 11 octobre ;  
Marie-Christine BAGGIO née GOURNAY, décédée le 2 novembre ;  
Monique LAROYE née BUTTIN, décédée le 3 novembre ;  
Joseph JONGHERYCK, décédé le 7 novembre.

## Clubs et Associations

### Le Scrap'Club



"Portes-ouvertes" au Scrap'Club le 6 septembre. C'est une tradition maintenant pour ce club d'organiser cette journée découverte à l'occasion de la ducasse.

Une opportunité pour tous d'en apprendre plus sur cette activité, découvrir les créations, et peut-être susciter l'envie de rejoindre le club.

La mise en scène des photos via le Scrap Booking c'est une jolie façon de garder et transmettre l'émotion de moments heureux.

### La Ducasse !

Incontournable fête du village, tout le monde était au rendez-vous, même le soleil.

Le comité des fêtes avait tout prévu pour qu'il soit possible de venir passer un bon moment en toute sécurité.

De la place de l'Eglise à la Grand-Place, en passant par le carrefour de la rue du Moulin, la fête a battu son plein.

Trois jours de fête foraine, de spectacles et d'animations ont permis à toutes les générations de venir se retrouver dans une ambiance sympathique et détendue.

### L'atelier Couture, le message de Sandrina

Les Ateliers Couture se déroulent le lundi de 14h à 17h à la mairie de Caestre. C'est un petit club sans prétention.

Je partage mon savoir-faire dans les différentes techniques de couture. Je n'impose rien, chacune vient avec son propre projet, j'aiguille sur la marche à suivre. J'ai maintenant des couturières, qui à leur arrivée n'avaient jamais touché une machine à coudre, et qui réalisent aujourd'hui leurs propres vêtements. Chacune va à son rythme.

Les ateliers se déroulent dans une ambiance conviviale, une petite pause dans l'après-midi autour d'un café, thé et quelques petits gâteaux apportés par les membres du club, on papote de nos futurs projets couture, choix du tissu, etc...



Nous aimons également mettre notre savoir-faire au service des autres :

- Tous les deux ans, en association avec le club 'Rencontre Tricot', nous réalisons des sacs, des accessoires et objets divers, que nous vendons, lors du marché de Noël à la salle des fêtes au profit du **Téléthon**.

- Cette année nous avons apporté notre contribution en réalisant des blouses pour l'hôpital d'Hazebrouck, ainsi que les masques pour les villageois. Ce fut une aventure très enrichissante au point de vue humain. Ce fut aussi une aventure épuisante, nous commençons dès 8 heures et terminons à 18 heures avec une petite pause déjeuner. Si c'était à refaire je pense que nous n'hésiterions pas à recommencer.

### Le club "Rencontre Tricot"

Comme son nom l'indique, ce club est surtout un moment de rencontre autour d'une passion commune : le tricot.

C'est le samedi après-midi, de 14h à 18h, que ces passionnées de travaux d'aiguilles se retrouvent chaque semaine.

A l'instar de l'Atelier Couture, l'ambiance est chaleureuse et conviviale, et il n'est nul besoin d'être experte en tricot pour rejoindre l'équipe. Ici, le savoir-faire se partage et se transmet.

Pas de limite d'âge non plus, à 91 ans, Lucile la doyenne, fervente tricoteuse vient chaque semaine passer quelques heures avec ses copines d'aiguilles.

Au delà du passe-temps, la petite équipe du club se mobilise, en partenariat avec l'Atelier Couture, pour organiser tous les deux ans un marché de Noël au cours duquel leurs créations seront vendues au profit du Téléthon.

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.